



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 23 JANVIER 2007**

Le 23 janvier 2007 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et MM FOURIER - BOUGOUIN - I. COIGNET - BOUCARD - MAZEL - GRANDJEAN - RIDOLCE - TALON,  
Adjoints au Maire

Mmes et MM DUBOIS - KRUIK - V. BRIFFAUX - GAY - VIALAS - GUERRIER - ROBERT - NEVEU - MARTINEZ -  
V. BESNIER - Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

Madame FRANCE pouvoir à Monsieur BOUGOUIN

Madame JOUVENCEAU pouvoir à Monsieur BESNIER

Monsieur JOUVENCEAU pouvoir à Monsieur GRANDJEAN

Monsieur COIGNET pouvoir à Madame COIGNET

Madame GODARD qui a donné pouvoir à Monsieur ROBERT

Monsieur BRIFFAUX qui a donné pouvoir à Madame BRIFFAUX

Monsieur FOURIER pouvoir à Madame FOURIER

Madame GAUTIER

**Secrétaire de séance :** Madame FOURIER

A la demande de M. VIALAS, une minute de silence est observée en hommage à l'Abbé Pierre pour saluer ses engagements et son implication au niveau national. Monsieur MARTINEZ ne souhaite pas s'y associer.

Avant d'annoncer l'ordre du jour de la séance, Monsieur BESNIER présente ses meilleurs vœux à l'assemblée.

**Point n° 1 : Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2006**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 21 novembre 2006.

**Point n° 2 : Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur GRANDJEAN présente les éléments généraux composant la structure du budget sur la base du document d'orientations budgétaires transmis à chaque élu. Il annonce que pour 2008, l'objectif est de mener le débat d'orientation budgétaire vers mi-décembre 2007 afin de voter le budget début février.

En ce qui concerne les budgets annexes :

✓ du fait de l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2007 au SIAP de Montsoul, la Commune ne présentera plus de budget de distribution d'eau potable.

✓ A la demande du STIF, le service de la navette municipale a été mis en conformité et les prestations sont dorénavant soumises à la TVA. Il est donc nécessaire que ce service de transport urbain fasse l'objet d'un budget spécifique.

Monsieur GRANDJEAN indique que certaines dotations, dont la Dotation de Solidarité Urbaine, évoluent en fonction d'indicateurs macro-économiques. En réponse à Monsieur VIALAS, il ajoute que la perte de la DSU sera compensée par une maîtrise des dépenses.

A Monsieur ROBERT qui fait remarquer un désengagement de l'Etat, Monsieur GRANDJEAN souligne que ces données sont basées sur des critères techniques et non politiques.

## Fonctionnement

### Evolution des recettes et des dépenses

Monsieur GRANDJEAN prévient que, compte tenu de la baisse des aides octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales, une diminution des activités proposées sera envisagée.

Monsieur ROBERT trouve normal que la CAF soit vigilante sur les normes et souhaite avoir connaissance des nouveaux critères définis.

Monsieur BESNIER donne lecture des actions du Contrat Temps Libre et du Contrat Enfance qui resteront subventionnées par la CAF.

Monsieur VIALAS réitère sa demande du bilan de la CAF et propose de requalifier les actions menées pour les rendre éligibles.

Monsieur le Maire assure qu'un bilan est en cours d'achèvement et qu'un lien est actuellement réalisé entre les notifications et les versements réels de la CAF.

Monsieur ROBERT observe qu'en modifiant la structure des recettes par la diminution des dotations, la structure des dépenses doit également bouger.

Monsieur GRANDJEAN confirme qu'en matière d'évolution des recettes, l'augmentation des impôts serait le seul levier.

Monsieur le Maire rappelle qu'en termes de dépenses, la rigueur dans la gestion communale a permis une diminution importante des frais de gestion courante. De plus en plus de compétences sont également déléguées à l'intercommunalité.

En plus des équipements sportifs, Monsieur BESNIER rappelle à Monsieur ROBERT les délégations transférées : éclairage public, collecte des déchets et des encombrants...et les nouveaux dispositifs mis en place : piscine, vidéo surveillance.

Monsieur ROBERT souligne que les communautés de communes sont également susceptibles de subir des baisses de dotations.

Monsieur BESNIER répond que l'augmentation de la Taxe Professionnelle en 4 ans représente tout de même 1 million d'euros.

Monsieur MARTINEZ s'inquiète de la situation. Il fait remarquer que les choix communaux sont remis en cause au profit de l'intercommunalité. Par ces mesures le Maire et les Conseils Municipaux se trouvent dessaisis. Il craint que l'évolution de la fiscalité pèse sur le citoyen.

## Investissement et analyse de la dette

Monsieur GRANDJEAN rappelle que le Contrat Régional, dont les travaux seront engagés en 2007, va utiliser l'essentiel du budget investissement.

Monsieur ROBERT s'étonne que l'intérêt de la dette ne figure pas sur les documents présentés au niveau du fonctionnement.

Monsieur GRANDJEAN propose de se reporter au Débat d'Orientations Budgétaires présenté en 2006 et au tableau pluriannuel qui retrace l'accroissement de l'emprunt nécessaire pour financer le Contrat Régional. Il est démontré que le niveau d'endettement restera largement inférieur au seuil critique. Quant aux charges financières il se félicite d'avoir pris la précaution de signer dès décembre 2005 le contrat d'emprunt permettant ainsi de figer les taux d'intérêts.

Monsieur ROBERT constate que, globalement, l'évolution des dépenses est supérieure à l'évolution des recettes. Il souligne que l'évolution de la dette est importante pour l'équilibre du budget. Il fait observer que les revenus fiscaux sont faibles sur Bouffémont et rappelle la nécessité d'un logement pour tous. Il se félicite que la Commune soit dotée de 30% de logements sociaux.

Monsieur MARTINEZ craint que la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses entraînent une hausse de la fiscalité. Cette situation aura des conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages. En ce qui concerne le logement social, une réflexion doit être engagée sur la responsabilité de l'Etat qui devrait assurer la sécurité et un service public du logement garantissant l'égalité des traitements pour tous les citoyens.

Monsieur GRANDJEAN dresse la liste des opérations prévues en investissement pour l'année 2007 et financées essentiellement par l'autofinancement, une subvention importante de la réserve parlementaire, avec pour la voirie, une participation de la Communauté de Commune de l'Ouest de la Plaine de France à hauteur de 50%.

- finalisation du programme de rénovation des bâtiments scolaires par des travaux de remplacement de châssis, d'électricité et d'éclairage. La remise aux normes des sanitaires et des stores dans les classes
- la poursuite du réaménagement de l'allée de la gare
- la poursuite des travaux de voirie quant à la sécurisation des piétons, aux aménagements d'accès handicapés
- aménagements verts Place Vauban

Monsieur le Maire remercie Monsieur GRANDJEAN pour son intervention.

### **Point n° 3 : Prescriptions en matière d'urbanisme du Syndicat du Croult et du Petit Rosne - Participation au Raccordement à l'Egout**

Par lettre du 14 décembre 2006, le SIAH informe qu'il ne souhaite plus recouvrir, pour le compte de la commune, la Participation au Raccordement à l'Egout.

Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, un pétitionnaire qui déposera un permis de construire paiera soit la part communale en cas de raccordement au réseau communal, soit la part intercommunale en cas de raccordement au réseau intercommunal.

Néanmoins, le SIAH continuera d'émettre un avis technique sur l'assainissement « eaux usées et eaux pluviales » sur les projets faisant l'objet d'une demande de permis de construire et un avis financier uniquement sur les projets devant se raccorder au réseau intercommunal d'eaux usées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de

- définir le mécanisme de perception de la PRE en acceptant le principe d'encaissement direct de la part communale. Les crédits afférents seront prévus au budget assainissement 2007 chapitre 704 - Administration Générale
- fixer à 9.14€/ m<sup>2</sup> de SHON pour les habitations et à 6.10 € par m<sup>2</sup> de SHON pour les entrepôts (conformément à la tarification fixée par le Comité Syndical du SIAH en date du 20 décembre 2006) avec précision que ces tarifs s'appliquent sans plafond.
- donner tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de cette délibération.

#### **Point n° 4 : Dénomination d'une voie - secteur Clairière**

Suite au programme de constructions de maisons individuelles dans le secteur de la Clairière, il convient de dénommer la voie débouchant sur la rue de la Clairière afin de permettre le numérotage des lots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer cette voie « allée des Genêts ».

#### **Point n° 5 : Création d'une commission communale d'accessibilité et désignation des membres**

Conformément à la Loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commune doit créer une commission pour l'accessibilité.

Cette commission sera composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées.

Les missions de la commission seront précisément :

- l'établissement du bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité
- l'organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer la commission communale d'accessibilité et désigne M. BOUGOUIN, Mme BOUCARD, Mme DUBOIS, M. VIALAS et M. BESNIER, Président de droit en qualité de membres pour siéger à cette commission.

#### **Point n° 6 : Représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable pour la Région de Montsoul**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Commune de Bouffémont a intégré le SIAP de Montsoul.

Comme indiqué lors du Conseil Municipal du 29 juin 2006, il convient de désigner des représentants au sein du Comité Syndical.

Afin de siéger au SIAEP de Montsoul, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. BESNIER et M. ROBERT en qualité de délégués titulaires  
Mme FOURIER et M. MAZEL en qualité de délégués suppléants

#### **Point n° 7 : Désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance**

Conformément à l'article L.124.1 du Code de l'Environnement, Monsieur le Préfet a décidé d'instituer une Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) relative aux exploitations et notamment pour les installations des Sociétés FAYOLLES & Fils et ARAVIS implantées sur les communes de Montlignon et Domont.

Cette commission est composée de représentants des services de l'Etat concernés, des associations de protection de l'environnement, des exploitants et, pour les collectivités territoriales concernées, de membres désignés par les assemblées délibérantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme GAY en qualité de déléguée titulaire et Mme FOURIER comme suppléante pour siéger à la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

#### **Point n° 8 : Conventionnement avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances**

Vu le dossier de conventionnement présenté, en décembre 2006, par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances permettant à la Collectivité d'accepter le chèque vacances comme moyen de paiement pour régler les différentes activités proposées par les services municipaux, à savoir :

le service municipal de la Jeunesse (séjours et activités... )

le service Enfance (séjours et activités...)

le service Scolaire (classes de découvertes)

Restauration

le Centre Social (séjours et activités...)

les activités culturelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque vacance comme moyen de règlement et autorise le Maire à signer une convention, conclue pour une durée de 5 ans et reconduite tacitement, sauf résiliation, avec l'Agence Nationale pour le Chèques-Vacances.

#### **Point n° 9 : Demande de subvention auprès du Conseil Général - constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré**

Madame FOURIER présente les travaux susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général dans le cadre du soutien aux communes en matière de constructions scolaires du premier degré.

Il s'agit de travaux de mise aux normes techniques, de la rénovation des bâtiments, des exigences pédagogiques et de la mise en sûreté des écoles.

Le taux et le plafond de l'aide apportée par le Conseil Général correspondent à 35 % du coût hors taxe des travaux dans la limite d'un plafond annuel de 160 000 € et un plancher de 8 000 € par classe existante dans l'école.

Les travaux à inscrire cette année concernent la restauration de classes et des locaux pédagogiques soit : 13 dossiers présentés pour un montant total HT de 155 435,77€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter cette demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la programmation 2007.

#### **Point n° 10 : Demande de subvention auprès du Conseil Général - Fonds scolaire**

Dans le même sens, Madame FOURIER présente les dossiers inscrits dans le cadre du fonds scolaire.

Il s'agit de travaux de réparation, d'entretien, d'aménagement et de sécurité des bâtiments scolaires existants y compris les cantines et les logements de fonction, soit 7 dossiers pour un montant HT de 14 048,90€.

En effet, le Conseil Général subventionne, pour le fonds scolaire, à hauteur de 35% du coût prévisionnel HT des travaux dans la limite d'un plafond annuel de 8 000€, pour les communes comprenant de 151 à 1000 élèves du premier degré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter cette demande de subvention auprès du Conseil Général.

#### **Point n° 11 : Modification de la carte des secteurs scolaires**

Madame FOURIER donne des explications sur le découpage de la carte scolaire. En effet, pour équilibrer les secteurs scolaires, il convient d'affecter, à compter de septembre 2007, trois rues dans le quartier des Hauts Champs, à savoir : rues d'Augereau, Murat et Massena.

Madame FOURIER précise que cette carte s'applique aux écoles élémentaires et maternelles.

Monsieur MARTINEZ émet un avis favorable à ce principe s'il peut éviter des fermetures de classes. Néanmoins, il s'interroge sur les conséquences pédagogiques d'un tel changement.

Madame FOURIER rappelle que les changements s'effectueront au choix et au bon vouloir des parents.

En réponse à Monsieur VIALAS, Madame FOURIER annonce que les associations de parents d'élèves n'ont pas été associées à cette discussion mais que ce dispositif a été approuvé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Le Conseil Municipal prend acte de ce nouveau découpage de la carte scolaire.

#### **Point n° 12 : Bilan social du personnel communal 2005**

Monsieur le Maire présente le bilan social 2005 regroupant des informations et des données chiffrées sur :

- les emplois, les rémunérations, les heures supplémentaires et les charges
- l'absentéisme
- les conditions d'hygiène et de sécurité
- la formation, les relations sociales
- l'action sociale relevant de la collectivité
- les concours et les examens professionnels

Le Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2006, a pris connaissance de ce document.

Monsieur VIALAS et Monsieur ROBERT demandent des explications sur le chiffre de l'absentéisme et estiment qu'une analyse est nécessaire sur les arrêts de courtes durées.

Monsieur BESNIER regrette le chiffre actuel considérant que, depuis 2004, le personnel a bénéficié de la mise en place du régime indemnitaire.

Monsieur VIALAS s'interroge sur le remplacement du référent famille, animation au centre social.

Monsieur le Maire donne des précisions sur l'organisation et le fonctionnement du centre social en l'absence de la Directrice. Considérant les difficultés rencontrées avec la CAF, il souligne que le remplacement du référent dépendra du développement des activités et des priorités sur les autres secteurs.

Monsieur ROBERT souhaite qu'une réflexion soit menée sur le manque de candidatures des assistantes maternelles et dans l'intérêt général, démontre l'importance du service public de la petite enfance.

Dans ce sens, Madame BOUCARD rappelle le projet de création d'une crèche collective qui permettait de répondre aux attentes des administrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan social de l'année 2005.

#### **Point n° 13 : Compte rendu d'activité 2005 du Syndicat Mixte Départementale d'Electricité Gaz Télécommunications du Val d'Oise**

En date du 21 novembre 2006, EDF Gaz de France Distribution de Cergy présente le compte rendu d'activité 2005 pour la concession publique d'électricité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité Gaz Télécommunications du Val d'Oise.

Conformément aux dispositions des articles L 2224.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des indications techniques, financières et qualitatives contenues dans le rapport.

#### **Point n° 14 : Elaboration d'une carte stratégique du bruit - compétence transférée à la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France**

Monsieur le Maire informe d'un projet, conduit sous l'égide de la Préfecture, visant à l'élaboration d'une carte stratégique du bruit sur le territoire du Val d'Oise.

Les Communes de Bouffémont, Domont, Ezanville, Piscop et St Brice S/Forêt font partie de l'agglomération parisienne, et sont individuellement tenues de participer à la réalisation de cette carte avec les autres collectivités de l'agglomération parisienne, communes ou communautés compétentes en la matière.

Considérant l'obligation légale de réaliser la carte stratégique du bruit et l'intérêt de la constitution d'un groupement de commande entre toutes les collectivités concernées, la Communauté de Communes a décidé lors de sa séance du 18 décembre 2006, de modifier ses statuts par l'ajout d'une compétence « bruit ».

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 1 voix contre (M. MARTINEZ) accepte de transférer la compétence « bruit » à la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France.

#### **Point n° 15 : Précision des statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France en matière de développement économique**

Monsieur BESNIER rappelle la définition de l'article 14.2 des statuts de la CCOPF relatif à la compétence obligatoire du développement économique. Cette compétence se décline notamment en « actions de développement » à l'article 14.2-3°.

Considérant que toutes les actions en faveur de l'emploi contribuent au développement économique et qu'il existe un intérêt communautaire à mener des actions en faveur de l'emploi, il est nécessaire de modifier les statuts dans ce sens.

Monsieur ROBERT démontre l'intérêt de conserver sur la commune ce service de proximité.  
En accord avec M. VIALAS, il demande que ce point soit exprimé dans les statuts de la CCOPF.

Monsieur le Maire confirme son engagement de maintenir le relais emploi au niveau local. Néanmoins, il souligne l'intérêt de la modification des statuts qui permettra à la CCOPF de mener des actions communes pour l'ensemble du personnel de ces structures (rencontres, formations...).

Le Conseil Municipal 22 voix pour, 3 abstentions (M. ROBERT dont un pouvoir de Mme GODARD, M. VIALAS) et une voix contre (M. MARTINEZ) accepte la modification de l'article 14.2-3° des statuts en précisant l'intérêt communautaire en matière d'emploi, en ce qu'il contribue au développement économique.

### **Point n° 15 : Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Président du Conseil Général, datée du 11 décembre 2006, concernant la demande formulée par le Conseil Municipal d'interdire la circulation des poids lourds de plus de 10 tonnes sur les routes départementales 909 et 44.

*« le réseau routier départemental a vocation à supporter le trafic principal qui irrigue nos agglomérations mais constitue aussi un indispensable vecteur du maintien et du développement de l'activité économique.*

*L'interdiction aux poids lourds des RD 909 et 44 ne serait pas en accord avec cette vocation, et dans ce cas, comme d'une manière générale, le Département n'est donc pas favorable à la mise en place de telles restrictions de circulation sur son réseau routier.*

*Toutefois, les nombreux investissements que le Département a réalisé ou sera amené à faire prochainement en termes de requalification et d'aménagements de sécurité, visent à apaiser la vitesse. »*

Information sur les travaux réalisés par le Transilien SNCF dans les nuits des 26 février au 9 mars 2007. Pour permettre la réalisation des travaux de maintenance des voies, les trains entre Montsoult-Maffliers et Persan Beaumont seront remplacés par des autocars à partir de 22 H 56 jusqu'au dernier train, dans les deux sens de circulation.

Présentation du bilan d'activités de la Brigade Equestre saison 2005.

Monsieur le Maire a rencontré les responsables de l'Office National des Forêts afin de réaliser une étude financière sur l'organisation de patrouilles, l'été, dans les espaces communaux.

Le Plan Départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées, actualisé et approuvé par le Conseil Général, est consultable en mairie.

Monsieur MAZEL signale la dégradation du chemin réalisé en forêt pour les personnes à mobilité réduite occasionnée par le passage d'engins motorisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

La Secrétaire  
C. FOURIER

Le Maire  
G. BESNIER